

Bloom et le MSC : où est l'imposture ?

Le MSC est la cible de l'ONG Bloom accusant l'écolabel d'imposture... avec une vision très personnelle de la pêche industrielle, qui dominerait les produits certifiés. Elle y inclut tous les navires aux arts traînants.

L'ONG Bloom est passée maître dans l'art de la dénonciation et de faire parler d'elle : pêche profonde, électrique, minière, subventions publiques... avec des discours chocs et simplifiés assez efficaces. Le 5 mai, elle a accusé le MSC « d'imposture ». Une étude – dont Bloom est l'auteur principale – « démontre que les pêcheries certifiées par le label MSC sont principalement destructrices et industrielles, à l'inverse de la communication déployée par le MSC », assène l'ONG.

Elle déplore ainsi que « les méthodes de pêche les plus destructrices au monde, comme les chaluts de fond et les dragues, représentent 83 % des captures certifiées MSC entre 2009 et 2017 ». L'association classe dans « destructrices et industrielles » toute la pêche aux arts traînants. Le coquillier de 14 mètres ? Destructeur et industriel ! Le langoustinier de 16 mètres ? Destructeur et industriel ! Un avis loin d'être partagé dans la filière...

Le MSC remet en cause la pertinence des indicateurs et les méthodes de Bloom : « La durabilité environnementale de la

15 % des pêches mondiales, en volume, sont certifiées MSC.

16 % des pêcheries certifiées sont artisanales. Mais elles représentent le plus gros des actions.

Objectif 2030 : un tiers des pêches mondiales certifiées, en évaluation ou en projet d'amélioration (Fip).

pêche ne se mesure ni à la taille d'un bateau, ni à son engin de pêche. Tous les engins peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité marine s'ils sont mal gérés. L'important est de s'assurer qu'ils soient gérés et utilisés de façon à respecter les stocks, les habitats et les espèces marines environnantes. »

Selon les constats du MSC, seules « 16 % des pêcheries certifiées MSC sont issues de pêcheries artisanales, reconnaît Margaux Favret, responsable pêcheries au MSC France. Cela s'explique par les contraintes rencontrées pour atteindre la certification : manque de ressources humaines, financières, de données scientifiques, de gestion des pêcheries. Nous les accompagnons pour lever ces freins. » La certification est la partie émergée de l'iceberg : « Depuis plus de 20 ans, nous réalisons un travail de longue haleine pour accompagner les pêcheries dans leur chemin vers la durabilité, avant la certification. Nous concentrons essentiellement nos efforts sur le travail avec les pêcheries artisanales et les pays en développement. »

Le MSC pilote 19 plans d'actions régionaux dans 22 pays dans lesquels la pêche artisanale est la plus représentée. À l'image de Medfish en Méditerranée, avec le WWF. D'autres concernent le Mexique, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Mozambique, Madagascar... Une méthodologie est élaborée pour les pêcheries à données limi-

tées. Et un fonds pour la pêche durable de plus d'un million de livres est en grande partie dédié aux pêcheries artisanales.

Mais un argument de Bloom semble faire mouche : la pêche « industrielle » pesant 83 % des volumes certifiés n'est représentée que sur 32 % des photos des supports de communication du MSC (399 photos étudiées). Dans le détail, « 64 % des photos montrent des engins passifs, alors que seulement 17 % des captures certifiées MSC (et 40 % des pêcheries) proviennent de ces engins passifs entre 2009 et 2017 », dénonce Bloom. Et 49 % des photos montrent des navires de moins de 12 mètres, qui ne pèsent que 7 % des captures et 20 % des pêcheries certifiées.

Le MSC aurait-il cédé à la tentation de sureprésenter la petite pêche côtière pour promouvoir son image ? « On ne communique pas que sur les pêcheries certifiées, mais sur l'ensemble de nos actions, répond Margaux Favret. Et la pêche artisanale pèse beaucoup plus en emplois qu'en volume, elle mérite d'être mise en avant. D'autant qu'augmenter sa part est un axe stratégique pour 2030. » Enfin, si la moitié des photos montrent de « grands » navires, « ça montre bien qu'on n'essaie pas de les cacher ». Dommage d'en arriver à de telles divisions, alors que chacun entend défendre la durabilité des océans...

Solène LE ROUX

[Quid des financements ?]

◀ Margaux Favret, responsable pêcheries au MSC France.

« On a des garde-fous pour éviter les conflits d'intérêts. »

Rien de neuf dans ces critiques-là, mais Bloom déplore que « le cabinet chargé d'évaluer la pêcherie est choisi et rémunéré par... la pêcherie ! Le modèle du MSC repose sur la zone grise de la corruption : le clientélisme, la confusion des intérêts, la partialité. » « On nous reproche souvent ce mode de financement, qui est un grand classique. C'est aussi celui du Label rouge, du bio, du PEFC... », répond Margaux Favret. L'important est qu'on a des garde-fous pour éviter les conflits d'intérêts. »

Elle en cite plusieurs : les organismes certificateurs doivent être accrédités par l'Accreditation services international (ASI). L'équipe d'évaluation doit répondre à des critères d'indépendance et de compétences. Les évaluations sont revues par deux pairs scientifiques indépendants. Il y a cinq opportunités pour des parties prenantes de participer au processus. Et une procédure d'objection possible à la fin. « Je pense qu'on a aujourd'hui le système qui permet les décisions les plus objectives possibles, assure Margaux Favret. Tout est transparent, tout le monde ne peut pas en dire autant. » Mais le juge final en cas d'objection est payé par le MSC, critique Bloom. « Oui, concède Margaux Favret. Avant, les objecteurs participaient au financement, mais ce coût nous a été reproché. Pourtant on le levait en cas de difficulté financière pour que ce ne soit pas un frein aux objections. Et les décisions des juges ne sont pas toujours en faveur de la pêcherie. »

